

# CREATION D'UN NIVEAU REFUGE, OUVRANT DE TOITURE, BALCON OU TERRASSE

## CRÉER UNE ZONE REFUGE

### INTERET DE LA MESURE

L'objectif de la zone refuge est de permettre aux occupants du bâtiment de se mettre à l'abri en attendant l'évacuation ou la décrue. Il convient pour cela d'identifier ou de créer un espace situé au-dessus de la cote de la crue de référence.

La conception de la zone refuge doit permettre aux personnes de se manifester auprès des équipes de secours.

Elle doit :

- être aisément accessible pour les personnes résidentes par un escalier intérieur, voire une échelle toujours disponible
- offrir des conditions de sécurité satisfaisantes (possibilité d'appel ou de signes vers l'extérieur). Depuis la zone refuge, les personnes doivent pouvoir se manifester auprès des équipes de secours.
- offrir un confort minimum (espace)
- être facilement accessible depuis l'extérieur pour l'intervention des secours et l'évacuation des personnes.

### CONDITION DE MISE EN OEUVRE

La zone refuge doit être dimensionnée en fonction du nombre d'habitant dans le logement avec une surface minimale de 6 m<sup>2</sup> et de 1 m<sup>2</sup> par personne.

Le plancher doit supporter la charge supplémentaire occasionnée par les occupants de la maison et un sauveteur.

Mesure permanente / Travaux lourds.

Mesure d'aménagement, de construction et d'urbanisme (attention à la cohérence avec les PLU).

## CRÉER UN OUVRANT DE TOITURE

### INTERET DE LA MESURE

Dans le contexte des inondations rapides ou des crues torrentielles, les évacuations par embarcation sont difficilement envisageables car elles sont jugées trop dangereuses. Il peut également arriver dans d'autres cas, qu'aucune ouverture ne soit accessible par bateau.

### CONDITION DE MISE EN OEUVRE

Le châssis de toit d'une surface minimale de 1m<sup>2</sup>, pour permettre l'hélicitreillage simultané de deux personnes, doit pouvoir se rabattre entièrement sur le toit.

Le châssis de toit et la trappe d'accès entre les combles et le rez-de-chaussée doivent être proches. En effet, le sauveteur qui accède par le toit doit facilement repérer cette trappe s'il s'avère nécessaire d'aller chercher une personne se trouvant encore au rez-de-chaussée.

Mesure permanente / Travaux lourds.

Mesure d'aménagement, de construction.

Mesure individuelle.

### LIMITE D'UTILISATION

Certaines habitations ne sont pas accessibles par hélicoptères, notamment celles situées à proximité des lignes à haute tension. Le plan communal de sauvegarde élaboré par la commune doit en tenir compte de façon, spécifique. Une évacuation par bateau devra être envisagée et préparée.

### CHAMPS D'APPLICATION

Pour les inondations avec des hauteurs d'eau importantes.

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'espace refuge doit être en adéquation avec les modalités d'évacuation des personnes. De plus, de nombreuses mesures aux abords de l'habitation s'imposent pour faciliter l'approche de l'hélicoptère.

## CRÉER UN BALCON OU UNE TERRASSE

### INTERET DE LA MESURE

Le dispositif consiste à créer un balcon ou une terrasse et une ouverture de type porte-fenêtre communiquant avec l'étage, situé au-dessus de la PHEC.

### CONDITION DE MISE EN OEUVRE

Les dimensions de la terrasse ou du balcon peuvent être limitées à 1m<sup>2</sup> puisque les personnes sont en sécurité à l'intérieur. La configuration intérieure de l'habitation doit permettre une communication aisée avec le balcon.

Mesure permanente / Travaux lourds.

Mesure de construction et d'urbanisme (attention à la cohérence avec les PLU).

Mesure collective ou individuelle.

Mesure pouvant se généraliser aux futures constructions.

Nécessite l'intervention d'un professionnel (autorisation de travaux).

### LIMITE D'UTILISATION

Dans certains cas, il peut être nécessaire de déroger aux règles d'urbanisme en vigueur. Les contraintes relatives aux servitudes de vue (Code civil) doivent être respectées si le balcon ou la terrasse est accessible de façon permanente.

### CHAMPS D'APPLICATION

Pour les inondations avec des hauteurs d'eau importantes.

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'espace refuge doit être en adéquation avec les modalités d'évacuation des personnes. De plus, de nombreuses mesures aux abords de l'habitation s'imposent pour faciliter l'approche de l'hélicoptère.

